

Le Télégramme du Congo

Hebdomadaire d'informations générales,
d'opinions et d'actualités. Courriel :
letelegrammeducongo@gmail.com, Adresse :
Concession PROCOKI, Q/GB, Kinshasa/
Kintambo - Tél. 0812381281 - Prix : 4000 Fc,
Année 2019, n°124, Lundi 02 Décembre

DOSSIER SPECIAL

PP.4,5, 6, & 7

Pour sa mauvaise gestion de la SCPT (Poste)

Le médiocre DG a.i. Patrick Umba mériterait la pendaison !

**Les agents et cadres demandent sa suspension immédiate à titre conservatoire en attendant la conclusion des enquêtes initiées par l'Inspection Générale des Finances*



Les grands secrets des massacres de Beni / Butembo !

P.2

DANS CE NUMERO

LA TRIBUNE DU
TELEGRAMME

Congo, le passé présent, nouveau roman de Antoine Nguidjol

----- P.3

CNSS-FEC

Madame le DG Agnès Mwad a exposé son projet-programme devant le patronat Congolais à Kinshasa

----- P.3

Cri d'alarme de la Regideso SA

La plaidoirie du Ministre des Ressources Hydrauliques Eustache Muhanzi

Mubembe donne du baume au cœur du DG Clément Mubiayi

----- P.8

L'Inspection Générale des Finances procède à la formation sur la méthodologie et outil d'élaboration de la cartographie des risques et l'audit basé sur les risques

L'IGF-CS Victor Batubenga déterminé à gagner la bataille de la réforme des finances publiques congolaises

En date du 18 novembre 2019 au siège de Caritas Congo, l'Inspecteur Général des Finances, Chef de Services Victor Batubenga Mbayi a présidé la séance

d'ouverture du séminaire de formation professionnelle approfondie et planification de la mission : méthodologie et outils d'élaboration de la cartographie et du

plan d'audit basé sur les risques.

A cette occasion, il a dressé un tableau exhaustif des pistes à suivre pour conduire à bon port le projet de réforme des finances publiques qui tient à cœur

le gouvernement de la république depuis plusieurs années.

Le fil conducteur de la thématique

A en croire l'orateur du jour, notre pays a commencé à manifester le

souci urgent de réforme dans la structuration de ses finances publiques à partir de la promulgation de la loi relative aux finances publiques en juillet 2011. Il avait espoir que ce projet

Suite en page 8

Séance académique sur les innovations de la CNSS devant la FEC

Madame le DG Agnès Mwad a exposé son projet-programme devant le patronat Congolais à Kinshasa

Par **Espérance Mulenda**

Dans les pays bien organisés, les responsables soucieux de l'avenir radieux de leurs institutions procèdent généralement à l'évaluation de leur bilan à la fin de l'année afin de mieux se projeter dans le futur. Ils en profitent également pour peaufiner des stratégies capables de leur fournir des nouvelles armes pour affronter les défis futurs.

Madame le DG Agnès Mwad de la CNSS n'a pas voulu déroger à cette règle en mettant sur pied le projet d'innovations à apporter au cours des échéances à venir. C'est ainsi que ce jeudi 28 novembre 2019, elle a fait un exposé magistral devant les membres de la Fédération des Entreprises du Congo pour une séance pédagogique conséquente.

Sa réflexion a été répartie de la manière suivante :

I. Introduction ; II. Innovations ; III. Les investissements ; IV. Vision managériale et perspectives d'avenir.

Dans la première partie, elle a rappelé que la loi n°16/009 du 15 juillet 2016 fixant les règles relatives au régime général de la sécurité sociale ayant abrogé le Décret-loi du 23 juin 1961 a connu deux périodes : la période transitoire du 15 juillet 1961 au 14 juillet 2018 et la période conventionnelle du 15 juillet 2018 au 31 décembre 2018 suite aux résolutions de la 35^{ème} session ordinaire du Conseil National du Travail.

Structure de gestion

Les innovations portent sur le principe de la composition tripartite et paritaire du Conseil d'Administration, sur le mode de désignation de son Président et de la rotativité de la fonction et sur le mode de désignation du Directeur Général. En attendant l'application de ces mesures, la CNSS continue à fonctionner avec, en place, un Conseil d'Administration tripartite et une Direction Générale.

Personnes assujetties

Les travailleurs soumis aux dispositions du code du travail, les mandataires, les associés actifs, les employés locaux des missions diplomatiques accréditées et établis en Rd Congo. Les assurés volontaires doivent attendre le quitus du 1^{er} Ministre.

Le décret n°18/041 du 24 novembre 2018 a fixé le taux des cotisations dues à la CNSS de l'ordre de 18% répartis comme suit :

- 6,5% pour la Branche des Prestations aux familles ;
- 10% pour la Branche des Pensions ;
- 1,5% Pour la Branche des Risques Professionnels.

Innovation par branches des prestations sociales

Le régime général comporte trois branches, à savoir :

- La Branche des Prestations aux Familles ;
- La Branche des Pensions ; et
- La Branche des Risques professionnels.

Chacune d'elles a connu des innovations fondamentales.

Branche des prestations aux familles

Celle-ci couvre les prestations suivantes :

- Les allocations prénatales ;
- Les allocations de maternité ;
- Les allocations familiales.

Recommandation aux employeurs

La Caisse a saisi cette opportunité pour demander aux employeurs de s'assurer au moment de la transmission des déclarations de composition familiale (F6) à la Caisse que toutes les pièces requises y sont annexées.

Pour rappel, ces pièces sont de deux ordres, à savoir :

- Les pièces délivrées par

les services de l'Etat-civil particulièrement les actes de naissance des enfants à charge conformément au Code de la Famille ;

- Les pièces renouvelables annuellement (certificat médical ou de vie, attestations de fréquentation scolaire ou académique) sont à produire à la Caisse, selon le cas, conformément à la loi.

Branche des pensions

Les innovations de cette Branche dont le mérite est d'avoir rompu les inégalités homme-femme d'une part et d'améliorer la carrière des assurés en ce compris, la retraite des prestations sociales d'autre part, portent sur :

1. L'âge d'ouverture du droit à la retraite à 60 ans (homme et femme) ;
2. L'âge de départ volontaire à la retraite à 55 ans assorti de rabatement de 5% par année d'anticipation ;
3. L'âge de départ d'office à la retraite à 65 ans (homme et femme) ;
4. La période d'assurance pour bénéficier d'une pension de retraite (180 mois ou 15 ans) ;
5. La possibilité de rachat des mois d'assurance manquants ;
6. Le montant minimum mensuel de la pension de vieillesse ou de la pension anticipée est égal à 40% de la rémunération mensuelle moyenne.

Si les mois d'assurance sont supérieurs à 180 mois, le % est de 2% par année et sans

dépasser 60%.

Branche des Risques Professionnels

Les innovations ici portent sur la prévention des risques professionnels et la réparation des risques professionnels. Pour le premier volet, on envisage des programmes relatifs aux campagnes d'éducation et d'information de manière sectorielle au regard des activités de différents Employeurs. Quant au second volet, on note trois innovations majeures :

- L'élargissement du délai de déclaration des Risques Professionnels à 60 jours pour les AT et 120 jours pour les MP ;
- La prise en compte des maladies d'origine professionnelle ;
- L'élargissement de la couverture dans la prise en charge des AT/MP notamment par le bénéfice des soins médicaux à l'étranger en faveur des victimes et les possibilités de réadaptation et de rééducation des victimes des AT/MP.

Des investissements

Dans ce domaine, la CNSS s'est constituée un dépôt à terme le plus important avec les initiatives laborieuses ci-dessous :

- Elle a réhabilité l'hôtel Congo Palace, hôtel à 4 étoiles, à Kisangani qui va booster le tourisme, créer des emplois et générer des bénéfices ;
- Elle construit à Lubumbashi un centre orthopédique à caractère

régional qui suscite l'estime des Caisses-sœurs d'Afrique ;

- La Caisse est actionnaire majoritaire dans la flotte nationale ;
- Elle participe au capital de la communière.

Malheureusement, par rapport à la Caisse, le retour à l'investissement pose problème.

Vision managériale de la CNSS et perspectives d'avenir

La Caisse se veut être un puissant instrument de réduction de la pauvreté en RDC. C'est dans ce cadre qu'elle tient à pérenniser la gestion du Régime général en assurant sa viabilité. C'est ainsi qu'elle compte diversifier les investissements porteurs des capitaux notamment sa participation aux capitaux dans les secteurs bancaires et l'immobilier.

L'acquittement des obligations légales des partenaires sociaux dans ce cas est d'une grande importance. C'est pour atteindre cet objectif primordial que la Caisse a procédé à des innovations dans son organisation. On a ainsi investi dans l'informatisation de la gestion et la mise en place d'une structure de Prévention des Risques Professionnels. A cet effet, elle a pris des contacts très avancés avec des partenaires extérieurs notamment le Japon. Le minima des pensions a été augmenté de plus de 37%. ■

Congo, le passé présent, nouveau roman de Antoine Nguidjol

Par **Joseph Lounda**

Paru aux éditions l'Harmattan, Paris, 2018, Congo, le passé présent de Antoine Nguidjol, est un recueil qui regroupe trois principaux récits dont :

1. La mémoire de l'eau

« Au cœur des fièvres qui les tuaient par centaines et des tsé-tsé impitoyables qui leur suçaient le sang à les rendre dingues, il y avait cette autoroute qui enflamma l'imagination des explorateurs portugais, anglais et belges, au point qu'on supposa qu'elle donnait accès au cœur du mystère de l'Afrique équatoriale et à ses richesses. Le Congo : le fleuve qui boit les eaux de tous les fleuves et qui défie l'océan par la puissance de ses eaux douces sur deux cents kilomètres, ses flots enragés qui fument comme une

marmite de sorcière à Stanley falls, et qui tourbillonnent en dévalant des pentes de plus de deux cents mètres de dénivelé ; ses îlots cernés d'arbres géants qui semblent émerger des profondeurs abyssales qui à la fois hésitent entre la crainte d'être précipités dans ses entrailles et la reconnaissance d'être nourris de la crème brune des alluvions venues des savanes lointaines. »

Le fleuve n'est pas qu'un espace physique ; c'est un lieu de mémoire. Ses eaux et ses berges portent une histoire. Derrière la traversée, ce ne sont pas seulement les dangers de la navigation sur le fleuve Congo – souvent passés sous silence – qui remontent à la surface et colorent les eaux de sang ou de tristesse. C'est aussi l'évocation de la maladie du sommeil qui ravagea l'Afrique équatoriale et scella le

sort tragique de la grand-mère du capitaine.

L'auteur nous confronte ici à l'envers de l'image du fleuve, notamment à l'ivresse que provoquent sa « découverte » et sa navigation. En effet, celles-ci ne furent pas seulement le facteur de progrès de l'Afrique qu'imaginaient Stanley, Cameron et Livingstone. La découverte et la navigation du Congo auront été à l'origine de l'expansion de la maladie du sommeil et de la déforestation qu'évoque la vieille Mafifi dans une légende racontée à son petit-fils Nino qui s'émerveille de voir l'étendue de la forêt tropicale. Une forêt en sursis prévient la grand-mère – qui ne cesse de reculer derrière l'appétit féroce de la « grosse machine ».

« Le capitaine regarda le fleuve à la manière d'un procureur qui reprend son souffle avant de vomir le dégoût

de son constat accablant.

– Pourquoi Stanley n'a-t-il pas laissé ce fleuve à son mystère ? Pourquoi n'a-t-il pas laissé la grande forêt à ses secrets ? »

Le récit se termine heureusement sur l'évocation de l'amour entre le capitaine et sa patronne blanche dans une ferme de l'Équateur.

Ligne de partage imaginaire entre deux représentations du monde, l'équateur est un lieu magique qui ramène le capitaine à ses rêves, aux silences et à ses secrets d'autrefois, plus exactement à son amour défunt pour Sarah. Il le voit virevolter autour de lui comme un feu follet au-dessus des eaux. Il est chaque fois étonné que le retour de ce sentiment dore son cœur d'une étrange douceur. ■

La suite au prochain numéro

Pour sa mauvaise gestion de la SCPT (Poste)

Le médiocre DG a.i. Patrick Umba mériterait la pendaison !

***Les agents et cadres demandent sa suspension immédiate à titre conservatoire en attendant la conclusion des enquêtes initiées par l'Inspection Générale des Finances**

Par TOUSSAINT DE BANZY

Depuis son accession au pouvoir en janvier 2019, le Président Félix Tshisekedi ne cesse de prouver à la face du monde que son souci primordial est l'amélioration des conditions de vie du peuple congolais. En témoigne le volume du budget provisoire de dix milliards de dollars proposé par son gouvernement dans le cadre du développement du pays à l'entame de son premier quinquennat.

C'est pour cette raison qu'il interpelle jour et nuit la conscience de tous en vue de la mobilisation des recettes de l'Etat. Malheureusement, il existe ici de nombreux mandataires publics couverts généralement par ses propres collaborateurs qui s'évertuent à poser des peaux de bananes sur la voie de sa vision. Ils s'attèlent ainsi au pillage systématique des ressources financières des entreprises au détriment des travailleurs, de la population et du trésor public.

Cette pratique de mauvaise gouvernance est tellement ancrée dans leur ADN qu'il faut des mesures draconiennes pour l'extirper définitivement. A ce sujet, l'exemple le plus éloquent nous est administré par le DG a.i. Patrick Umba de la Société Congolaise des Postes et Télécoms (SCPT), ex-OCPT, qui est déterminé à rendre sciemment cet établissement un canard boiteux avant de procéder triomphalement à son inhumation.

Dans les pays de l'ex-Union

Soviétique, cet homme aurait déjà subi le châtement suprême. Le dossier sous vos yeux permet d'avoir une idée claire et précise sur les pratiques maffieuses de ce fossoyeur de la république. Après sa lecture, on ressent d'abord la déception, ensuite la nausée et enfin la colère. Analysons ses différents épisodes.

1. Etat des lieux et radioscopie de la SCPT

1.1. Liquéfaction de la poste finances

Pour rappel, le service Poste Finance a été relancé en 2015 grâce à l'appui du Gouvernement central. A ce jour, le DG a.i. Patrick Umba l'a démantelé volontairement pour des raisons mesquines malgré l'opposition de la délégation syndicale et du Conseil d'Administration. C'est ainsi qu'il a procédé au transfert des clients (agents et cadres de la SCPT) et des activités de la Poste Finances vers d'autres banques, précisément le versement des salaires des agents et cadres de la SCPT à la TMB.

Cette décision a impacté les services tels que le transfert électronique des fonds, Western Union, épargnes, octroi des crédits, vente des assurances voyage.

Il en est de même de l'application de transfert des fonds appelée « IFS » développée par l'Union Postale Universelle. Des chèques émis par les clients sont en souffrance depuis plus de six mois par manque de liquidité, provoquant la méfiance des clients pour ce service.

2. Affectation des fonds (dépôts) des clients de la poste finances

Depuis le démantèlement planifié de ce service, la Direction Générale de la SCPT s'active à affecter les fonds des tiers à ses fins propres en foulant au pied le principe sacro-saint de l'Union Postale Universelle qui recommande la séparation des fonds des clients de ceux de l'entreprise. C'est le cas de l'Ordre National des Infirmiers du Congo, ONIC, qui est en contrat de partenariat avec la SCPT dont la mission est de récolter les frais de souscription de ses membres et aussi ceux de certaines personnalités du

pays.

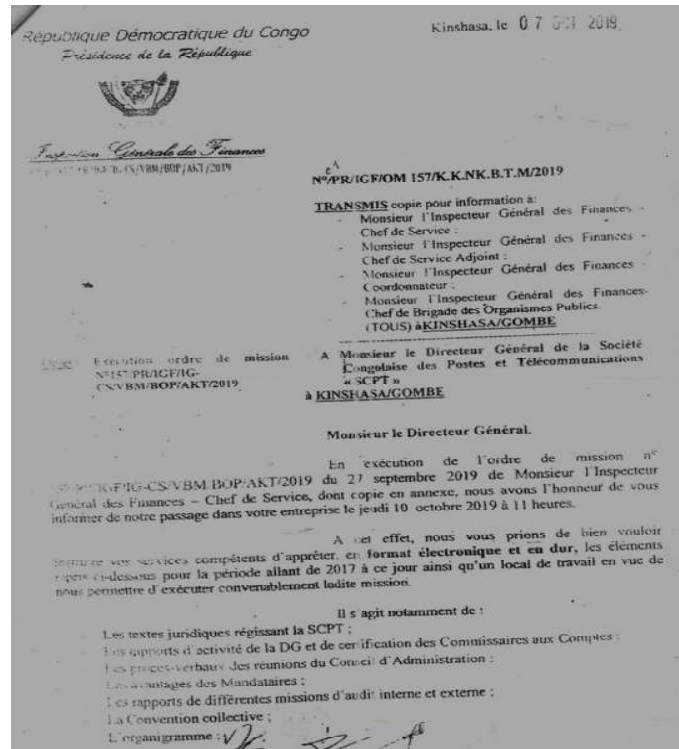
En plus, 14 millions de CDF retenus sur les salaires des agents qui avaient contracté des emprunts auprès de la Poste Finances ont été utilisés par la Direction Générale au lieu de les restituer à leur source de provenance.

3. Dégradation de la qualité des services postaux

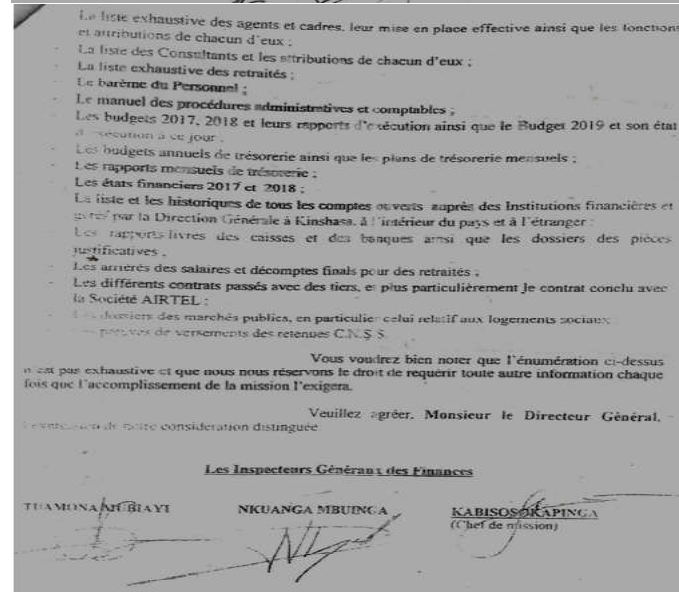
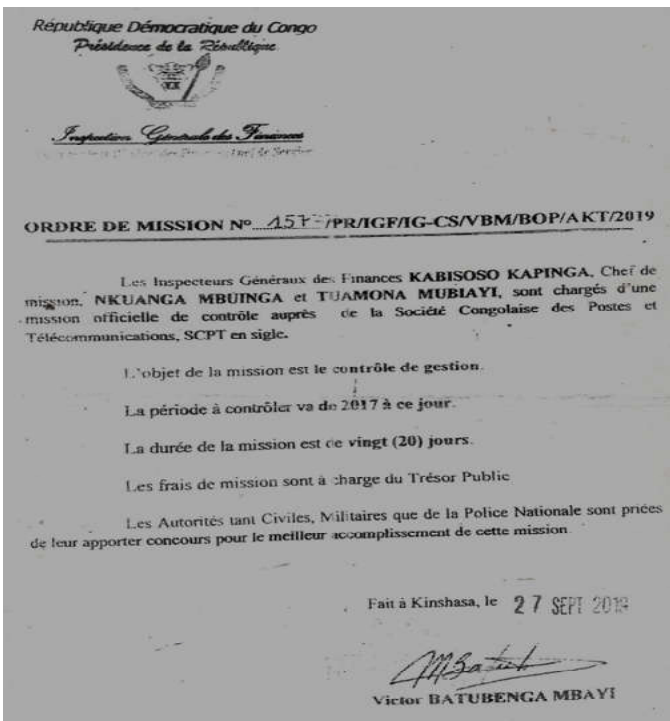
Avec l'instauration du système de guichet unique ouvert chez Equity Bank, la Direction Générale est incapable d'assurer les opérations des services

Suite à la page 5

Doc. 2 : Le DG a.i. Patrick Umba informé de la descente imminente de l'équipe de contrôle de l'IGF à la SCPT



Doc. 1 : Ordre de mission signé le 27/09/2019 par l'Inspecteur Général des Finances, V. Batubenga pour une mission de contrôle à la SCPT



Suite de la page 4

postaux à telle enseigne que l'acheminement et la livraison des courriers postaux accusent un retard de sept à quatorze jours (7 à 14 jours) alors que la norme reconnue est de J+2 inihbant la qualité de service avec comme retombée logique la méfiance des clients envers les services de la Poste.

4. Détournements des fonds par les consultants

Pour faciliter le pillage systématique de l'entreprise, le DG a.i. de la SCPT Patrick Umba a mis sur pied un réseau maffieux composé des consultants recrutés par ses soins et qui exécutent des tâches dévolues normalement aux techniciens formés de cet établissement auprès desquels ils apprennent. Outre leur salaire versé régulièrement qui est cinq fois supérieur à celui des Directeurs, ils bénéficient des avantages à faire rêver debout.

Ainsi, l'un d'entre eux, Mr. Noël Litanga, a le droit de mettre des annotations dans tous les documents administratifs et d'engager ainsi l'entreprise selon les intérêts de « l'écurie ». Par quel droit un consultant peut mettre les annotations sur un document administratif ? La question reste posée.

Mr. Jean Dibula, Consultant financier, a détourné en juillet dernier 30 millions de FC destinés au paiement des salaires des agents, montant versé dans son compte Pepele n°0852244604 ouvert chez TMB.

Mr. Venceslas Katemba, Consultant Télécoms a procédé au raccordement frauduleux d'Africell sur le réseau fibre optique pendant trois mois détournant

ainsi 48.000 dollars.

Tous ces détournements, quoique dénoncés régulièrement par les agents et les syndicalistes n'ont jamais ébranlé la conscience du DG a.i. Patrick Umba. Qui ne dit mot...

5. Détournement des retenues CNSS

Depuis son accession à la tête de cette institution, le DG a.i. Patrick Umba n'a jamais versé les retenues effectuées sur les salaires des agents et cadres à titre des cotisations sociales.

6. Détournement des retenues de 20% sur les salaires des agents et cadres destinés à la construction des logements sociaux

Dans le cadre de la dépression de la dette sociale, il était convenu en 2015 entre la partie syndicale et l'entreprise la construction des logements sociaux à N'sele. A cet effet, les retenues étaient opérées chaque mois sur les salaires des agents et cadres. Malheureusement, ces retenues avaient pris une destination inconnue entraînant ipso facto l'arrêt des travaux.

7. Mise à l'écart des cadres de la SCPT et leur remplacement par des Consultants

Faisant fi des injonctions du Conseil d'Administration lui exigeant le limogeage des consultants, le DG a.i. les a non seulement maintenus mais aussi recrutés en lieu et place des techniciens compétents bien formés et expérimentés. En plus du fait qu'ils ont une rémunération enviable, ils effectuent régulièrement des missions de service aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays aux frais de l'entreprise sans rendre compte et sans résultats significatifs.

Pour qu'ils se meuvent comme des poissons dans l'eau, le DG a.i. Patrick Umba a procédé à la mutation ou au déplacement forcé des cadres, parfois sans affectation, de leurs postes sans motif valable.

La Direction Financière est mutée à Bukavu, à Bandundu, au Kongo Central et les Consultants qui occupent ce poste font appel aux stagiaires pour saigner à blanc les caisses de l'entreprise.

8. Désorganisation de la structure fonctionnelle des ressources humaines

Alors que le Conseil d'Administration lui a recommandé de restructurer l'entreprise, le DG a.i. Patrick Umba éprouve un vilain plaisir à entretenir délibérément le désordre au point où les agents de la catégorie « manœuvre » et ceux qui n'ont pas de qualifications se retrouvent affectés aux fonctions des Directeurs ou Sous-Directeurs sans consentement du Conseil d'Administration. Cet état des choses entraîne l'amateurisme dans la gestion et le traitement des dossiers.

C'est aussi un prétexte fallacieux qui justifie son recours au recrutement des consultants. D'autre part, grâce à

ce désordre voulu et entretenu, il en profite pour favoriser et caser ses amis, ses courtisans et ses cousins.

9. Le non versement des salaires des agents et cadres

A ce jour, la SCPT accumule des arriérés des salaires de l'ordre de 6 mois pour la ville province de Kinshasa et de plus de 2 ans pour l'intérieur du pays. L'absurde ici c'est que le nombre des clients sur la fibre optique a augmenté sensiblement, la capacité sur le backbone Kinshasa-Muanda a doublé, passant de 10 Gbps à 20 Gbps. Mais, il est incapable de payer les salaires des travailleurs. Quelques employés de cet établissement ont déjà payé les frais de cette situation dramatique.

Parmi eux, il y a aussi les retraités qui sont poussés à la sortie sans décompte final ni autres avantages. C'est le cas de Mr. Lusamba, un retraité délogé qui n'a même pas eu droit à son décompte final. Malade, il s'était rendu à la Direction Générale pour réclamer ses droits. Mais, suite à la réponse négative qui lui a été réservée, il a piqué une crise et a succombé quelques heures après.

Suite à la page 6

Doc. 3: Lettre de l'Intersyndicale de la SCPT à l'IGF dénonçant le retard dans le démarrage de l'enquête et soupçonne un arrangement à l'amiable entre le DG a.i. Patrick Umba et les enquêteurs

INTERSYNDICALE DE LA SCPT

Kinshasa, le 29/10/2019

N°Réf: 032/Intersynd./SCPT/2019

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat (Avec l'expression de nos hommages les plus déférents) à la Cité de l'UA à Kinshasa/Ngaliéma.
- Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement (Avec l'assurance de notre profond respect) ;
- Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux ;
- Son Excellence Madame le Ministre d'Etat, et Ministre de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale ;
- Son Excellence Monsieur le Ministre des Finances ;
- Son Excellence Monsieur le Ministre du Portefeuille ;
- Son Excellence Monsieur le Ministre de PT-NTIC ;
- Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la SCPT ;
- Madame l'Inspecteur Général du Travail ;
- La Délégation Syndicale SCPT. (Tous) à Kinshasa

A Monsieur l'Inspecteur Général des Finances, Près la Présidence de la République, à Kinshasa/Gombe

Concerne : Dénonciation
Ordre de mission n°157
du 27/09/2019.

Monsieur l'Inspecteur Général,

L'Intersyndicale nationale de la SCPT a la profonde douleur de venir par la présente, vous exprimer sa déception et son mécontentement en rapport avec la mission d'audit que votre autorité a dépechée à la direction générale de la SCPT, par l'ordre de mission n°157/PR/IGF/IG-CSA/BM/BOP/AKT/2019 du 27/09/2019.

L'Intersyndicale dénonce la médiocrité des pratiques de l'ancienne gouvernance, qui reléguait l'excellence à l'arrière-plan, pour instaurer la médiocrité dans la gestion de la « res publica »

En effet, depuis la date de la signature de cet ordre de mission, soit aujourd'hui plus d'un mois, le contrôle attendu n'a pas encore commencé au motif que, la personne à auditer a renvoyé le début des travaux à la date de sa convenance, en attendant de réunir les documents à présenter. C'est vraiment du nouveau dans le monde des finances, où le contrôleur cède aux allégations de si mauvais goût dès lors que l'on sait que l'interlocuteur a abandonné son administration depuis près d'une année, et qu'il gère au loin sans comptabilité.

Notre soupçon sur l'arrangement à l'amiable avec les contrôleurs se fonde sur le fait qu'aucune explication ne peut justifier pareil comportement. Ce qui convainc plus d'avantage c'est que la gestion de monsieur Patrick UMBa de crée même par le Conseil d'administration de la SCPT, se fait sans comptable, et ipso facto sans comptabilité. C'est pourquoi, monsieur UMBa a rappelé pour le besoin de la cause, madame NYAMWEMA LEYA ancienne comptable de la SCPT devenue Directeur Provinciale dans le Bandundu de regagner Kinshasa d'urgence, aux fins de venir fabriquer des faux documents à présenter aux auditeurs en mission.

Nous dénonçons toutes ces pratiques dans le chef du Directeur Général a.i. habitué à ce genre des choses, chaque fois que son fauteuil est menacé. Il y a lieu de croire sans doute, à un arrangement sale que tout le monde peut imaginer.

Pendant ce temps de fabrication des documents, une unité centrale de l'ordinateur point CD a disparu dans la nuit du jeudi 17 au vendredi 18 octobre 2019, effaçant ainsi toutes les données y contenues. Aussi, la menace d'un coup semblable pèse sur le serveur de Moanda, ce qui risque de priver l'autorité de toutes les informations relatives à la gestion financière.

Nous nous sentons très gênés et surpris de constater que, même nos services censés fournir de la lumière sur la gestion dans les entreprises continue à mener la vie de l'ancienne gouvernance décriée par tout notre peuple.

Notre cri de cœur, le cri des travailleurs de la SCPT s'adresse aux autorités qui nous lisent en copie, et demande en urgence, la mise hors état de nuire de ce leadership trop faible et inadéquat, en sanctionnant sans ménagement le Directeur Général a.i. Patrick UMBa, la cause principale de la progressive disparition de la SCPT.

L'intersyndicale demande à son Excellence Monsieur le Ministre du Portefeuille de bien vouloir prendre la mesure de suspension à l'endroit de ce mandataire, qui gère par défi en violation de la réglementation en vigueur et au mépris flagrant du Conseil d'administration.

Dans l'espoir que votre autorité obvierez au plus vite à ce genre des pratiques et obligera un contrôle propre qui crédibilise votre service, nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Inspecteur Général, l'expression de nos sentiments de déception.

INTERSYNDICALE

JEAN KASUYA ADET
Président
SG (ATLCO)
JANUARI

AITIE-PLUATI
SG / CSC
JANUARI

FATIE/USC
JANUARI

6 LE DOSSIER DE LA SEMAINE

Suite de la page 5

Sans couverture de l'assurance santé, les agents sont exposés à des risques énormes de maladie. Surtout que suite à l'insolvabilité de la SCPT, le centre médical AKRAM a résilié le contrat qui liait les deux parties. A Kisangani, l'Inspecteur de Télécoms Bangombe Balisilele a connu le même sort ; il est mort sans une prise en charge. Les cas de ce genre sont légion à la SCPT.

10. Gestion de la clientèle

Il règne une anarchie totale dans le domaine de gestion des clients notamment au secteur des Télécoms où certains clients qui ont payé les frais pour être connectés sur la fibre optique n'ont jamais été servis. Ainsi, ils font des va et vient incessants dans les bureaux de la SCPT pour avoir gain de cause.

11. Incapacité de relancer certains produits

- Le DG a.i. Patrick Umba de la SCPT est incapable de matérialiser le projet FTTH que son prédécesseur avait entamé malgré l'expertise et les moyens disponibles.

- Dans le cadre d'un contrat de partenariat avec la Poste Gabonaise, la SCPT avait acquis vingt-quatre (24) stations VSAT à travers la RDC qui ne sont pas exploitées jusqu'à ce jour laissant ainsi filer des millions des dollars que l'on peut engranger sur ces équipements.

- Les équipements NGN avec 40 antennes installées à Kinshasa doivent être mis à niveau pour leur exploitation. Le DG a.i. avec ses consultants, ne sait pas comment s'y prendre pour trouver la solution idéale.

12. Contrat léonins

En violation des recommandations du Conseil d'Administration qui avait instruit le DG a.i. de renégocier le contrat de location de capacité avec Airtel, celui-ci l'a signé sans le quitus du Conseil d'Administration par tous les experts car il fait la part belle à Airtel au détriment de la SCPT. Comme patriote, cela peut susciter des doutes. Depuis la conclusion de cet accord, la SCPT éprouve d'énormes difficultés. Ce qui n'est pas le cas avec son n°1 qui baigne dans un luxe insolent ! Elle ne sait faire face ni aux différentes charges d'exploitation et de maintenance ni à la paie régulière des salaires des travailleurs.

Et pour prouver davantage son degré élevé de perfidie, le DG a.i. Patrick Umba a conclu un deal de location de capacité avec Africell qui ne répond nullement à la structure des tarifs de son entreprise. Les prix convenus « après arrangement particulier » sont tellement dérisoires qu'ils ne permettent pas à cet établissement de satisfaire à ses propres besoins.

13. Le chantage pour le parapluie de la Présidence de la République

Nous avons souligné dans ce dossier le rôle prépondérant des consultants dans cette « galaxie Umba ». Le plus influent est Noël Litanga. Il remplit des prérogatives relevant de la compétence du DG en mettant les dernières annotations sur tous les documents officiels de l'entreprise.

Le Consultant Noël Litanga crie sur

tous les toits que « tant que Mr. Kologele sera le Directeur de Cabinet Adjoint du Président Félix Tshisekedi, rien de fâcheux n'arrivera au DG a.i. Patrick Umba ». Pour rappel, Mr. Kologele, Dircaba du Chef de l'Etat est le beaufrère du Consultant Noël Litanga et ancien Avocat du DG a.i. Patrick Umba. Mais, jusqu'à ce jour, ce dernier continue à lui verser régulièrement des créances aux frais de la SCPT pour des raisons évidentes.

II. La boîte de Pandore et le scandale du siècle

Sur instruction du Président Félix Tshisekedi, l'Inspecteur Général des Finances, Chef de Services Mr. Victor Batubenga Mbayi avait établi un ordre de mission de contrôle de gestion à la SCPT en date du 27 septembre 2019.

Dans ce document, il était précisé que la période à contrôler allait de 2017 à ce jour (fin 2019), que la durée de la mission serait de 20 jours et que les frais de mission seront à charge du Trésor public. Trois Inspecteurs Généraux des Finances furent désignés à cet effet (voir Doc. 1, le Dg a.i. informé).

En date du 7 octobre 2019, l'Inspecteur Général des Finances annoncera au DG a.i. de la SCPT que l'équipe de contrôle débutera ses travaux en date du jeudi 10 octobre 2019 à 11 heures. A ce sujet, il l'enjoindra non seulement d'appréter le local de travail mais aussi et surtout de préparer, à l'aide de ses services compétents, en format électronique et en dur, les éléments repris ci-dessous pour la période allant de 2017 jusqu'à ce jour (voir Doc 2). Il s'agissait spécialement de :

- Les textes juridiques régissant la SCPT ;
- Les rapports d'activité de la Direction Générale et de certification des Commissaires aux Comptes ;
- Les Procès-Verbaux des réunions du Conseil d'Administration ;
- Les avantages des Mandataires ;
- Les rapports de différentes missions d'audit interne et externe ;
- La Convention Collective ;
- L'Organigramme ;
- Liste exhaustive des agents et cadres, leur mise en place effective ainsi que les fonctions et attributions de chacun d'eux ;
- La liste des consultants et les attributions de chacun d'eux ;
- La liste exhaustive des retraités ;
- Le barème du Personnel ;
- Le manuel des procédures administratives et comptables ;
- Les budgets 2017, 2018 et leurs rapports d'exécution ainsi que le Budget 2019 et son état d'exécution à ce jour ;
- Les budgets annuels de trésorerie ainsi que les plans de trésorerie mensuels ;
- Les rapports mensuels de trésorerie ;
- Les états financiers 2017 et 2018 ;
- La liste et les historiques de tous les comptes ouverts auprès des institutions financières et gérés par la Direction Générale à Kinshasa, à l'intérieur du pays et à l'étranger ;
- Les rapports livres des caisses et des banques ainsi que les dossiers des pièces justificatives ;
- Les arriérés des salaires et

- décomptes finals pour des retraités ;
- Les différents contrats passés avec des tiers et plus spécialement le contrat conclu avec la société Airtel ;
- Les dossiers des marchés publics en particulier celui relatif aux logements sociaux ;
- Les preuves de versement des retenues CNSS.

Il va se passer par la suite une situation jamais connue dans les annales de l'audit des entreprises qui a été dénoncée à la connaissance de l'opinion publique par l'Intersyndicale de la SCPT (voir doc. 3) dans sa lettre du 29/10/2019 adressée à l'Inspecteur Général des Finances, Chef de Services.

On y dénonce le fait que « depuis

la date de la signature de cet ordre de mission, soit aujourd'hui plus d'un mois, le contrôle attendu n'a pas encore commencé au motif que la personne à auditer a renvoyé le début des travaux à la date de sa convenance en attendant de réunir les documents à présenter ».

Déjà, en date du 22 octobre 2019, le Président du Conseil d'Administration avait tiré la sonnette d'alarme (Doc. 4) en rappelant au DG a.i. qu'il ne comprenait pas pourquoi celui-ci ne voulait pas remettre à cet organe les rapports d'activités annuelles, mensuelles et états financiers de 2018 à 2019 en vue de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les syndicalistes ont commencé

Suite à la page 7

Doc. 4: 2ème lettre de l'Intersyndicale de la SCPT à l'IGF signalant la fabrication des fausses preuves par le DG a.i. Patrick Umba



Monsieur l'Inspecteur Général,

Concerné : Complément d'informations

Dénomination.

Subsidièrement, à notre lettre n° 030/Intersynd./SCPT/2019 du 29 octobre 2019 relative à l'objet repris en marge, nous venons par la présente compléter quelques informations en rapport aux soupçons d'arrangement qui ont pesé sur Monsieur Patrick UMBU et les Auditeurs des Finances en mission.

En effet, les quinze jours de souffie accordés à Monsieur Umbu par les contrôleurs lui ont permis de rappeler les anciens de la Direction Financière à savoir Madame NYAMWEMA LEYA, ancienne Chef de Division Comptabilité, affectée depuis lors dans le Bandundu et monsieur KONTRA LEBE ancien Chef de Service Chargé du Budget (VISA) pour la fabrication des faux documents.

Cette équipe a été ouverte à deux autres mercenaires venus de l'étranger et ils se sont réunis à l'hôtel REJENO sise Avenue Mosongo n° 01, Quartier Livulu dans la Commune de Lemba pour le besoin de la cause.

Pour s'en convaincre, le commun des mortels comprendrait pourquoi la Direction Générale de la SCPT n'a pas déposé dans le délai le rapport d'activités incluant les états financiers 2018 au niveau du Conseil d'Administration.

Aussi, depuis l'arrivée à la tête de la SCPT, de Monsieur Patrick UMBU, les comptes bancaires où transitent les bonifications à recevoir des décomptes internationaux des Administrations Postales Etrangères ne sont plus connus par les responsables (Fils Maison) de Services Postaux, même par le Service de la SCPT qui s'occupe des banques.

De ce qui précède, nous sollicitons une rencontre avec votre personnalité, en vue d'expliciter certains points évoqués dans notre précité.

Veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur Général, l'expression de nos sentiments voués à la cause ouvrière.

L'Intersyndicale

CSC
JEAN-PIERRE KIZEMBE
SCPT

JEAN KASONGO KELA
56/10/21
REMI N. ENKINZATE

Suite de la page 6

allors à soupçonner l'existence d'un « arrangement à l'amiable avec les contrôleurs » (voir Doc. 3) pour saborder cette mission de contrôle. C'est ainsi que le DG a.i. Patrick Umba a rappelé Madame Nyamwema Leya, ancienne comptable de la SCPT devenue Directrice Provinciale dans le Bandundu, à Kinshasa d'urgence aux fins de

bricoler des faux documents à brandir aux auditeurs en mission ».

D'autre part, pendant cette « trêve illicite », une unité centrale de l'ordinateur point CD a disparu dans la nuit du jeudi 17 au vendredi 18 octobre 2019, effaçant ainsi toutes les données y contenues. Un coup semblable pèse sur le serveur de Moanda, ce qui risque de priver l'autorité de toutes les

informations relatives à la gestion financière ».

Dans la dernière correspondance de l'Intersyndicale de la SCPT du 6 novembre 2019 adressée à l'Inspecteur Général des Finances, Chef de Services, on apporte des précisions supplémentaires sur le nombre de mercenaires mobilisés par le DG a.i. Patrick Umba pour la fabrication des faux documents (Voir doc. 5).

On cite clairement Mme Nyamwema Leya, ancienne Chef de Division Comptabilité, affectée depuis lors dans le Bandundu et Mr. Kontra Lebe, ancien chef de Service chargé du Budget (Visa). Cette équipe a été renforcée par deux mercenaires venus de l'extérieur et ils sont réunis à l'hôtel Rejuno sis Av. Mosango n°4, Q. Livulu, Commune de Lemba.

Retenons que depuis son accession au sommet de la SCPT, les comptes bancaires où transitent les bonifications à recevoir des décomptes internationaux des Administrations Postales Etrangères ne sont pas connus par les responsables (Fils maison) des Services Postaux, même pas au Service de la SCPT qui s'occupe des banques.

Dans sa correspondance datée du 28 octobre 2019 (voir doc. 6), le Ministre du Portefeuille le Prof. Clément Kuete Nyimi a exprimé vivement sa solidarité avec les agents et cadres de la SCPT et souhaité sincèrement que leurs revendications trouveront bientôt la solution auprès des ministères compétents par rapport à la situation sociale alarmante vécue dans cette entreprise.

Conclusion

Doc. 6 : Accusé de Réception du Ministre du Portefeuille, le Prof. Clément Kuete à l'Intersyndicale relative à la situation sociale alarmante à la SCPT

Ministère du Portefeuille

Kinshasa, le 28 OCT 2019

N/Réf. : N° 0285/2019/MINPF/VB/KS/CK/2019

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Vice Premier Ministre de la Justice et Garde des Sceaux ;
- Son Excellence Madame le Ministre d'Etat, Ministre de l'Emploi, Travail et de la Prévoyance Sociale ;
- Monsieur le Ministre de PT-NTIC ;
- Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la SCPT SA ;
- Monsieur le Directeur Général de la SCPT SA ;
- Monsieur le Procureur de la République près le TGI/Gombe ;
- Madame l'Inspecteur Général du Travail ;
- La Délégation Syndicale SCPT SA.

(Tous) à Kinshasa

A l'Intersyndicale de la SCPT SA à Kinshasa/Gombe.

Concerne : Situation sociale alarmante à la SCPT
- Accusé de réception

Mesdames et Messieurs,

J'accuse réception de la copie me réservée de votre lettre référencée Intersynd./SCPT/028/2019 du 30 septembre 2019, relative à l'objet repris en concerne, adressée à Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Emploi, Travail et de la Prévoyance Sociale, et vous en remercie.

Je suis persuadé que vos revendications trouveront une oreille attentive auprès de Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat. En outre, je demande au Président du Conseil d'Administration de la SCPT, qui me lit en copie, de s'employer au règlement de la question.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de ma parfaite considération.

Prof. Clément KUETE NYIMI BEMUNA

Clément Kuete Nyimi Bemuna

N° 707 Avenue Wagania - Commune de la Gombe - Tél +243 12 51 00 592 - E-mail : minportefeuille2007@yahoo.fr

Doc. 5: Lettre du PCA Claude Matala au DG a.i. Patrick Umba demandant le rapport de gestion et la tenue des Assemblée Générale annuelle 2019. Qui est sans suite jusqu'à ce jour

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
SOCIÉTÉ CONGOLAISE DES POSTES ET DES TELECOMMUNICATIONS
Société Anonyme Unipersonnelle avec Conseil d'Administration
Au capital de 112.669.260.000 FC
Immatriculée au RCCM : CD/KIN/RCCM/14-B-3432
Le Conseil d'Administration

Kinshasa, le 27 OCT 2019
N°SCTP/CA/PCA/028/15.7/CNM/2019

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Ministre du Portefeuille
- Son Excellence Monsieur le Ministre des PTNTIC
- Monsieur le Président du Conseil Supérieur du Portefeuille
- Monsieur le Président du Tribunal de Commerce

(Tous) à Kinshasa/Gombe

A Monsieur le Directeur Général ai de la SCPT SA à Kinshasa/Gombe

Concerne : Rapport de gestion et tenue Assemblée Générale annuelle 2019

Monsieur le Directeur Général ai,

Nous nous faisons le devoir de vous rappeler par la présente, les prescrits de la loi et des statuts de la SCPT SA, s'agissant particulièrement des Rapports de Gestion et la tenue des Assemblées Générales Ordinaires annuelle.

Cette matière des Rapports de gestion est régie aux articles 33 alinéas 3 et 4 des Statuts de la SCPT SA et 43 et 44 du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration.

En effet, il est précisé ce qui suit :

Article 33 alinéas 3 et 4 des Statuts de la SCPT SA :
Dans les six (6) mois qui suivent la clôture de l'exercice, l'Actionnaire Unique prend toutes les décisions qui sont de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.
Les décisions sont prises au vu des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes qui assistent aux Assemblées Générales conformément à l'article 721 de l'Acte Uniforme révisé relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique.

Articles 43 et 44 du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration :
Article 43 : *La qualité de l'information reste déterminante dans les relations entre le Conseil d'Administration et la Direction Générale.*

A cet effet, sans préjudice de l'article 42 ci-dessus, la Direction Générale est tenue de :

- Communiquer au Conseil d'Administration le rapport mensuel d'activités reprenant les détails sur la gestion et préciser les points saillants ayant caractérisé la période considérée ;
- Fournir au Conseil d'Administration, son Président, ou tout Administrateur, tout document, pièce ou information, si elle en est requise ;
- Se soumettre à toute requête qui rentre dans l'objet social de la société et si elle répond à l'intérêt général ;
- Rendre compte de la gestion courante et veiller aux respects des règles de la bonne gouvernance.

Article 44 : *Les décisions du Conseil d'Administration lient la Direction Générale et sont exécutoires par cette dernière.*

En vue d'un suivi objectif et régulier des activités de la Société, le Directeur Général est tenu de communiquer au Conseil d'Administration tous les documents que ce dernier estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Contrairement à ces dispositions, il nous est revenu de constater, un déficit de communication des rapports de gestion, spécialement le Rapport d'activités annuelles et états financiers 2018, préalables à la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle. En dépit de la dérogation sollicitée du Tribunal de Commerce, jusqu'à ce jour, aucun document ne nous est encore parvenu.

Dans ce même registre, nous passons sous silence votre lettre n°SCTP/DG/0397/0285/2019 du 21 septembre 2019 portant Conciliation des comptes de prêt rétrocedé au 31 décembre 2018, réagissant à la nôtre n°SCTP/PCA/077/31/KB/DKN/2019, nous recommandant curieusement, en tant que Conseil d'Administration de prendre connaissance des informations s'agissant de la gestion de la société via la copie nous réservée de votre lettre adressée à Son Excellence Monsieur le Ministre du Portefeuille.

Pire encore, bientôt la fin de l'exercice 2019 et pour ce dernier, la Direction Générale n'a communiqué au Conseil d'Administration aucun Rapport mensuel d'activités, à telle enseigne que le Conseil d'Administration est ignorant de la conduite par la Direction Générale des affaires courantes de la société.

Cette situation contraire à tout principe de bonne gouvernance n'est pas acceptable. Par conséquent, nous vous informons que nous comptons convoquer au 30 octobre 2019, la réunion ordinaire du Conseil d'Administration, et à la 1^{ère} quinzaine du mois de novembre courant, l'Assemblée Générale ordinaire annuelle 2019. A l'occasion, nous vous invitons dès réception de la présente, de mettre à la disposition du Conseil, les rapports mensuels et 1^{er} semestre 2019, en plus du Rapport annuel d'activités et états financiers 2018.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général ai, l'expression de notre parfaite considération.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Claude MATALA MU-PASHY

L'Inspection Générale des Finances procède à la formation sur la méthodologie et outil d'élaboration de la cartographie des risques et l'audit basé sur les risques

L'IGF-CS Victor Batubenga déterminé à gagner la bataille de la réforme des finances publiques congolaises

Suite de la Une

atteindra son point culminant à l'horizon 2018. Même si globalement cet objectif n'a pas été atteint, force est de constater que plusieurs avancées ont été réalisées avec impact sur un champ plus large que prévu.

On est ainsi arrivé à la problématique consistant à résoudre l'équation formulée de la manière suivante : vaut-il la peine de réformer la gestion des finances publiques sans procéder préalablement à la réforme de l'Administration publique elle-même ?

C'est cette exigence qui a justifié l'institutionnalisation des structures standards, la révisitation des cadres organiques des Ministères et l'instauration de nouveaux métiers, spécialement dans le domaine de l'audit. C'est cette innovation qui a entraîné l'implication de l'Inspection Générale des Finances à qui la loi précitée accorde la mission d'uniformisation des méthodes de travail dans le domaine du contrôle et de l'audit public. Cela pour

éviter le risque de résurgence des pratiques discordantes dans le domaine ultrasensible de gestion des fonds dans les institutions publiques.

Cette notion de risque occupera une place prépondérante dans l'activité programmée par cette formation approfondie.

Coup de projecteur sur la notion de risque

Le risque est un événement incertain, hypothétique qui a une incidence négative sur la capacité d'une personne ou d'une institution à atteindre un objectif visé. Par conséquent, cette influence négative doit pousser le manager à déployer les moyens convenables soit pour le juguler soit pour l'affaiblir drastiquement dans son environnement de gestion immédiat. Pour ce faire, à l'aide de ses ressources intellectuelles, le manager va cibler et évaluer la totalité de ces risques pour une riposte appropriée avec des stratégies conformément à la nature et à la gravité de chacun d'eux.

Les participants sont appelés à devenir des g e s t i o n n a i r e s

responsables, des managers capables d'entreprendre c'est-à-dire de faire des choix, de prendre des risques. Les résultats à obtenir dépendront de leur aptitude à identifier les opportunités dont ils pourront se servir pour améliorer leurs performances qui fera la différence entre l'impact négatif et l'impact positif des facteurs entourant leur gestion.

En clair, leurs capacités managériales seront jugées à l'aune de leur capacité à faire la différence entre ces deux formes d'impact. L'enjeu de base au stade actuel consiste pour chaque gestionnaire à maîtriser la déconcentration de l'ordonnement, fonction assumée jusqu'aujourd'hui par le seul ministère des Finances.

Ce qui soulève plusieurs problèmes, ou mieux, plusieurs risques pour des raisons évidentes. L'enjeu de cette déconcentration de l'ordonnement, au niveau des ministères sectoriels, consiste surtout à garantir l'affectation la plus efficiente possible des ressources financières.

Dans ce contexte, le principal facteur de succès tient à l'existence d'une cartographie complète des risques affectant tous les processus à travers lesquels les ministères mettent en œuvre leurs compétences. La déconcentration de l'ordonnement étant considérée comme le point d'achèvement de la réforme des finances publiques, la cartographie des risques dans l'ensemble des ministères devient ici le repère de référence par excellence.

La réussite de la transition vers une gestion axée sur les résultats dépend inévitablement de la maîtrise de la cartographie des risques.

Le rôle dévolu à l'Inspection Générale des Finances est de veiller à ce que cette cartographie soit développée dans tous les ministères, de manière uniforme et standardisée avec l'appui du COREF et d'autres partenaires.

Le profil des participants

Ce séminaire qui s'est étalé sur 10 jours, soit du 18 au 25 novembre 2019, a réuni les inspecteurs des cinq ministères suivants :

Finances, Budget, Plan, Economie et Portefeuille.

Les modules exploités

1. Le management des risques dans le secteur public : principes et implications ;

2. Comment élaborer une cartographie ou registre des risques ;

3. Les applications pratiques de l'évaluation des risques et implications (Plan de mitigation et plan ABR) ;

4. Applications pratiques (suite) et planification de la mission (constitution des équipes, choix des points focaux, dates des réunions d'ouverture, etc.) ;

5. Appui aux corps de contrôle à Audit du processus de pilotage et d'exécution des activités des 5 ministères concernés (Finances, Budget, Plan, Economie et Portefeuille).

D'où, les participants doivent s'approprier les matières de cette activité pour élever la qualité de notre gestion publique, au niveau des standards modernes et pour la matérialisation de la vision du Chef de l'Etat Félix Tshisekedi. ■

Cri d'alarme de la Regideso SA

La plaidoirie du Ministre des Ressources Hydrauliques Eustache Muhanzi Mubembe donne du baume au cœur du DG Clément Mubiayi

Par Joseph Lounda

Dans son édition n°103 du 05 au 12 décembre 2019, sous le titre « La Regideso à l'heure de l'innovation et de l'extension », le **Télégramme du Congo** avait publié un article bien fouillé consacré aux difficultés de tous genres auxquelles l'entreprise publique Regideso était confrontée et les efforts déployés par son DG Clément Mubiayi pour y faire face.

Suite à la persistance des obstacles qui minent la desserte régulière de la ville de Kinshasa en eau potable, une voix autorisée a jugé opportun de présenter ce dossier au niveau élevé de la hiérarchie

des institutions.

C'est ainsi que dans sa note de présentation au Conseil des Ministres tenu le vendredi 22 novembre 2019, le Ministre d'Etat, Ministre des Ressources Hydrauliques et électricité Eustache Muhanzi Mubembe a relevé que la REGIDESO SA est confrontée à de nombreuses difficultés tant financières que techniques.

Il en découle que cette situation affecte sensiblement la desserte en eau aussi bien en qualité qu'en quantité à Kinshasa particulièrement. A cet effet, il propose les solutions urgentes et prioritaires ci-après :

- Le remplacement des motopompes de N'djili (5) ;
- La commande de couverture d'au moins une

année d'un nouveau lot des intrants de potabilisation des eaux ;

- La réalisation effective des travaux de construction du premier module de la future usine de production d'eau potable de Lemba-Imbu ;

- La mise à disposition d'un montant de 5.140.000\$ (Cinq Millions Cent Quarante Mille dollars) au titre de la facture de consommation d'eau par des instances officielles et les institutions publiques.

Le Conseil des Ministres a obtenu du 1^{er} Ministre l'accord d'examiner rapidement les voies et moyens de régler ce problème urgemment.

Bien avant cette intervention projetée en haut lieu, le DG Clément Mubiayi avait déjà amorcé des actions concrètes dans le but de la

redynamisation des activités de la Regideso.

Nous pouvons citer :

- la réhabilitation des outils de production abîmés, vieilliss ou dérobés après recouvrement forcé des factures impayées depuis des décennies par des abonnés sans foi ni loi ;

- la pause des tuyaux en plastique à la place des vieux tuyaux en acier moisis et bouchés ;

- La commande des tuyaux de raccordement modernes et des robinets souples en remplacement de ceux hérités de l'époque coloniale ;

- L'instauration du système des compteurs programmés qui donnent des indications précises sur le volume d'eau consommé

globalement et en temps réel ;

- Le projet d'acquisition des équipements ultramodernes et performants pour ses usines de traitement d'eau qui permettront la desserte en eau potable de toute la partie Est et centrale de la ville de Kinshasa. Les sites ciblés sont ceux de l'Ozone, de Tshangu, de la Lukunga et de Binza/Delvaux.

- Démarrage des grands travaux de canalisation et d'adduction d'eau dans certaines provinces du pays en coordination avec les directions provinciales de la société.

Maintenant, certaines communes privées d'eau depuis des années ont vu leurs robinets coulés de nouveau, à la grande surprise générale. ■